



FFvolley

DOSSIER DE CONSULTATION – Contrat-cadre

Règlement de consultation

Fourniture et livraison de produits divers 2026-2029

**Date limite de réception des candidatures :
19 octobre 2025**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule

Présentation de la FFVOLLEY

La « Fédération Française de Volley » (ci-après la FFvolley) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée et déclarée à la préfecture de Paris le 2 février 1936 (date de parution au J.O. Le La FFvolley a reçu délégation du ministre chargé des sports prévue à l'article L.131-14 du code du sport par arrêté du 28 mars 2022 pour les disciplines du volley-ball, volley-ball de plage (beach-volley) et du para-volley et par arrêté du 16 décembre 2022 pour la discipline du volley sur neige ou snowvolley ; **la FFvolley étant affiliée à la Fédération Internationale Volley-Ball (FIVB), seule Fédération régissant ces disciplines dans le monde.**

En vertu de l'agrément qui lui a été délivré par le Ministre chargé des sports conformément à l'article L.131-8 et s. du code du sport, et de la délégation accordée par le Ministre chargé des sports conformément à l'article L.131-14 et s. du code du sport, la FFvolley participe à la mise en œuvre des missions de service public relatives à l'organisation générale, au développement des disciplines du « Volley » (volley-ball, beach-volley, para-volley et snow-volley), et a corollairement pour objet, de permettre, d'organiser, d'encourager et de développer la pratique du Volley sous toutes ses formes en intérieur ou en extérieur.

La FFVOLLEY organise les compétitions internationales (matches des équipes de France) et les compétitions nationales (championnats, coupe de France) dans toutes les catégories d'âges. Les championnats professionnels (1^{ère} division féminine, 1^{ère} et 2^{ème} divisions masculines) sont gérés à part.

La FFvolley est présidée par Éric Tanguy depuis septembre 2015 et est constituée de plus de 1400 clubs pour plus de 240.000 licenciés.

Projet et contexte de la consultation

La FFvolley a pour objectif de rationaliser ses commandes de fournitures de produits divers pour des raisons d'amélioration du fonctionnement interne de commande, d'économie d'échelle et de recherches de qualité et de durabilité et souhaite en conséquence être accompagnée dans le cadre d'une contractualisation portant sur la fourniture globale de produits divers (t-shirts, récompenses, goodies, etc.).

Contenu du dossier de consultation

La présente consultation se compose du présent règlement de consultation.

La FFvolley se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation à tout moment de la procédure.

Objet & procédure

Objet :

La présente consultation a ainsi pour objet de sélectionner, dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence ouverte et non discriminatoire, dont les termes et conditions sont fixés ci-après, un prestataire appelé à fournir des prestations techniques qui répondent à ses besoins, comme suit :

- Objet des fournitures : FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS DIVERS.
Fourniture de produits divers durables et de qualité
- Lieu de livraison : Fédération Française de Volley 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL

Même si la FFvolley entend que chaque soumissionnaire potentiel présente sa propre méthodologie de travail, ses propres propositions commerciales (éventuellement pour l'ensemble du réseau fédéral) et son propre catalogue de produits fournis et livrables à l'adresse susmentionnée (cf. « PRESENTATION DE L'OFFRE » ci-dessous), la consultation est divisée en lots portant sur la fourniture et la livraison de produits divers, comme suit :

- Lot 1 : Divers produits textiles et produits connexes (chemises, t-shirts, serviette microfibre, sac ficelle, etc.)
 - o Sur ce point, l'annexe 1 précise les besoins quantitatifs (volumétrie) en textiles et produits connexes nécessités par les compétitions de jeunes pour l'année 2025
- Lot 2 : Médailles/Récompenses/Trophées
 - o Sur ce point, l'annexe 2 précise les besoins quantitatifs (volumétrie) et spécifiques (spécificités des produits) en médailles et trophées nécessités par la FFvolley pour l'année 2025 ;
 - o Globalement, les médailles doivent être d'un diamètre d'environ 16 cm, le cordon d'attache avec sécurité anti-étranglement devra être incorporé à la médaille (pas d'attache en alliage) et le design de celui-ci sera transmis par la FFvolley.
 - o Les différents visuels type logo fédéraux seront fournis par la FFvolley ainsi que les polices d'écritures.
 - o Chaque proposition devra être étayée d'un descriptif détaillé.
- Lot 3 : Goodies & autres cadeaux (pin's, carnets, stylos, etc.)

Les produits proposés doivent dans la mesure du possible être issus de l'Union Européenne, de préférence proche (afin de minimiser l'impact carbone) et RSE (réglementation du droit du travail notamment ainsi que de l'impact écologique).

Délai de livraison :

Le délai de livraison sera fixé au sein de chaque bon de commande et l'objectif est en tout état de cause que les commandes soient impérativement livrées 4 semaines avant les dates préétablies par la FFvolley en livraison sur le site de son siège social à l'adresse susmentionnée

Il tient bien entendu compte de la nature et de la quantité des prestations à réaliser. Le délai court à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la réception du bon de commande par le prestataire.

Procédure :

Les lots peuvent être pluri-attributaires.

Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, la FFvolley se réserve le droit de :

- Ne pas retenir de candidat sur l'un ou les lots ;
- Mettre un terme à la consultation ;
- Déclarer la consultation infructueuse avant de :
 - o Soit lancer une nouvelle consultation,
 - o Soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de leur confier, en partie ou en totalité, les composantes du lot unique.

Le prestataire retenu devra avoir la capacité de répondre aux attentes et aux besoins de la FFvolley définis au présent règlement de consultation et/ou au cahier des charges.

Il est précisé qu'à l'issue de la présente consultation, et outre l'application des modalités stipulées ci-après, la FFvolley formalisera les conditions de sa collaboration avec le prestataire retenu dans le cadre d'un contrat de prestation dont la durée est définie aux présentes.

La désignation du prestataire sélectionné relève d'une décision de la Commission d'Appel d'Offres de la FFvolley.

Communication du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation sera accessible via le site officiel de la FFVOLLEY à l'URL : <http://www.ffvolley.org/360-37-1-CONSULTATIONS>

A la demande d'un candidat transmise à l'adresse électronique suivante : antoine.durand@ffvb.org

Renseignements complémentaires

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation en faisant parvenir leur demande par courrier électronique à la même adresse électronique (objet : « Consultation – Fourniture et livraison de produits divers »).

A réception de cette demande, la FFvolley se réserve le droit :

- De ne pas y répondre
- De répondre au seul candidat concerné
- De communiquer la réponse apportée aux autres candidats potentiels qui ont manifesté un intérêt pour la présente consultation (la FFvolley se réserve la possibilité de mettre à disposition un document partagé sur un drive à l'attention des candidats).

Échéancier de la consultation

L'échéancier suivant précise, à titre indicatif, les principales étapes de la consultation :

ETAPES/ECHEANCES

1. Publication et diffusion de la consultation : **Septembre 2025**
2. Questions & Réponses : **Septembre/Octobre 2025**
3. Date de clôture de la consultation : **Fin octobre 2025**
4. Présentations éventuelles des finalistes : **Automne 2025**
5. Décision : **Automne 2025**

Remise des dossiers de candidature

Contenu et forme du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être produit uniquement en format numérique et comporter deux sous-dossiers dans lesquels doivent être insérées les pièces suivantes :

a) Un premier sous-dossier comportant les pièces administratives suivantes (format PDF) et dénommé « PIÈCES ADMINISTRATIVES » :

- Une lettre de candidature signée par toute personne habilitée à engager le candidat et mentionnant les informations suivantes :
- Nom ou raison sociale du candidat
- Forme juridique du candidat (autoentrepreneur, indépendant, société...)
- Siège social
- Coordonnées téléphoniques et adresse mail d'un contact dédié à la consultation
- Nom et fonction du représentant légal (le cas échéant)
- Un extrait de KBIS de moins de 3 mois (si applicable ou un document équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Un document :
 - Précisant les effectifs et ressources humaines du candidat
 - Présentant les résultats financiers (bilans certifiés sur les 3 dernières années) et notamment une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
 - Indiquant les coordonnées bancaires (RIB ou équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Le présent dossier de consultation paraphé sur chaque page, daté et signé par le représentant légal du candidat sur la dernière page (manifestant ainsi son acceptation sans réserve des conditions de cette consultation).

b) Un second sous-dossier comportant les pièces suivantes et intitulé « PRESENTATION DE L'OFFRE » :

DOSSIER D'OFFRE

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants

- la présentation générale du soumissionnaire et de son organisation ;
- sa capacité à conduire la mission (les équipes qui seront mises à disposition, les moyens matériels du cabinet) via une note de présentation technique incluant présentation de l'entreprise, moyens humains et matériels ainsi que l'organisation des prises de commande à la livraison et les dispositions mises en œuvre en termes de développement durable ; sa compréhension des problématiques de la FFvolley ;
- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- le prix de la prestation avec le bordereau de prix unitaire (BPU) et le détail quantitatif estimatif ; les prix doivent toujours être exprimés en euros HT et TTC ;
- Fiches Techniques : des produits proposés par le candidat et mentionnés au BPU ;
- Catalogues : des prix du fournisseur de l'année en cours ;

ECHANTILLONS

Afin d'optimiser l'analyse des offres, il peut être demandé des échantillons sur les lots 1, 2 et/ou 3. Ceux-ci pourront en tout état de cause être renvoyés au soumissionnaire mais ne seront pas facturés à la FFvolley.

Les échantillons seront, le cas échéant, identifiés dans chaque BPU.

Les échantillons devront être livrés à l'adresse suivante : FFVOLLEY, 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL

Les échantillons font, le cas échéant, partie intégrante de l'offre. Les échantillons proposés devront être de qualité équivalente aux produits proposés tout au long du marché. Chaque échantillon sera emballé de façon à ce que la qualité et la propreté du produit reste conforme aux exigences sanitaires. Les emballages seront clairement identifiés (Nom du candidat, N° du lot, nom de l'article). La fiche technique du produit devra obligatoirement accompagner l'échantillon.

Modalités de remise du dossier de réponse

Le dossier de réponse complet doit être envoyé à l'adresse : antoine.durand@ffvb.org avec pour objet : « **Réponse à la consultation – Fourniture et livraison de produits divers** »

Il incombe au candidat de s'assurer, par tous moyens susceptibles d'en faire la preuve, de la bonne réception de l'entier dossier par la FFvolley. A défaut, l'irrecevabilité de son dossier pourra lui être opposée par la FFvolley.

Négociation

La FFvolley aura à son libre choix la possibilité de :

- Mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels avant la date de remise des candidatures ;
- Négocier avec tout ou partie des candidats, sur la base des candidatures initiales, tant sur les caractéristiques techniques de la candidature que sur les aspects financiers ;
- Choisir le prestataire sur la base des candidatures initiales sans aucune négociation ;
- Solliciter des précisions sur les candidatures déposées y compris sur les conditions financières proposées.

Entretien et/ou audition

La FFvolley se réserve le droit de mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels et/ou d'auditionner un ou plusieurs candidats ayant répondu à la présente consultation. Dans ce cas, le candidat concerné recevra une convocation par courrier électronique et il lui appartiendra de prendre ses dispositions dans ce sens.

Informations complémentaires

La FFvolley pourra demander à un ou plusieurs candidats des renseignements complémentaires sur leur dossier de réponse pour lui permettre d'analyser la recevabilité des candidatures et/ou d'examiner les offres remises par les candidats dont la candidature est recevable.

Choix du prestataire

Analyse des candidatures

La FFvolley choisira librement la candidature la plus avantageuse techniquement et économiquement pour répondre à ses besoins.

Pour ce faire, les propositions des candidats seront analysées selon une grille d'évaluation basée sur les critères suivants :

- **Valeur technique :**
 - **Qualité des produits et des prestations au regard des fiches techniques qui accompagne chaque produit et de la présentation de l'échantillon le cas échéant**
 - **Service et logistique : modalités prise de commande, livraisons, contact, réactivité...**
 - **Taux de remplissage du BPU et Taux de produits labellisés**
- **Performance en matière de développement durable :**
 - **Distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison**
 - **Approvisionnements directs des produits : Nombre d'intermédiaires entre le producteur et le distributeur ou grossiste**
 - **Proposition relative à la valorisation des déchets (issus de la production pour l'objet du marché, tri, recyclage, des contenants repris après livraison, et recyclage et usage de réemploi)**
- **Prix**

Notification du choix et documents contractuels

Le choix du prestataire retenu pourra être notifié par courrier électronique.

À la suite du choix d'un prestataire, ce dernier et la FFvolley concluront un contrat de prestations de service pour une durée précisée à l'article 8 ci-dessous, reprenant :

- Les termes et conditions de la présente consultation ;
- Les termes et conditions de la proposition formulée par le candidat dans sa réponse ;
- Les échanges ultérieurs, le cas échéant, entre le candidat et la FFvolley.

Durée de validité des offres et durée du contrat

Le délai de validité des offres effectuées dans le cadre des candidatures est de 4 mois à compter de la date limite de dépôt stipulée aux présentes.

Un contrat-cadre de prestation sera conclu avec le prestataire pour une **période allant du jour de la notification au(x) titulaire(x) au 31 août 2029.**

L'accord-cadre est divisé temporellement en 4 périodes « annuelles » dont l'échéance est fixée au 31 août de chaque année civile de contractualisation, 2026, 2027, 2028 et 2029. A l'issue de la dernière échéance annuelle, c'est-à-dire **au plus tard au 31 août 2029** si les 3 reconductions tacites sont effectives, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de ce contrat-cadre.

Dans le cadre de l'exécution du contrat-cadre, la FFvolley pourra à tout moment prendre une décision expresse de dénonciation du contrat-cadre, qu'il notifie au titulaire au plus tard 90 jours calendaires avant la date d'échéance annuelle susmentionnée.

Le prestataire s'engage à maintenir ses conditions et respecter les délais et ses obligations pendant toute la durée du contrat, y compris les conditions financières.

Frais de participation

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais engendrés par sa participation à la présente consultation, y compris ceux engendrés par un entretien et/ou une audition dans les conditions de l'article 5 ci-dessus. Il ne pourra en aucun cas en demander le remboursement de la FFvolley et ce, quand bien même sa candidature ne serait pas retenue.

Sous-traitance

Le candidat retenu pourra sous-traiter l'exécution de ses prestations à un tiers de son choix, sous réserve d'en avoir préalablement informé par écrit la FFvolley en précisant l'identité de ce sous-traitant.

En cas de sous-traitance, le candidat retenu se porte garant du respect par le sous-traitant des conditions d'exécution des prestations et de tout engagement pris à l'égard de la FFvolley.

Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, tel que sans que cette liste soit exhaustive, une catastrophe naturelle, un attentat, une menace terroriste, une mesure administrative d'interdiction, une grève ou encore une épidémie, rendant impossible l'exécution des prestations, le prestataire sélectionné n'engagera pas sa responsabilité et aucune somme ne sera due par la FFvolley au titre de la non-réalisation des prestations.

Dans le cas où l'économie du contrat à conclure devrait être fortement modifiée, pour quelque cause qui empêcherait l'une des parties d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles, il est convenu que les parties se rapprocheront aux fins de négocier et de convenir, le cas échéant, d'un dispositif propre à rééquilibrer le contrat.

Loi applicable et compétence juridictionnelle

La présente consultation est soumise au droit matériel français, à l'exclusion de toute règle de conflit de lois. A défaut d'un règlement amiable, tout litige résultant de cette consultation relève de la compétence des juridictions françaises et plus précisément celles du ressort du siège social de la FFvolley.